



Ville de SAINT PAIR SUR MER

Département de la Manche - Canton de Granville – Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

ARRETE n° 2020/006874

Pose d'un échafaudage au 51 route de Granville

Du 15 juin au 27 juin 2020

Effectués par l'entreprise LE NICOL Jacques Peinture
Afin d'effectuer des travaux de rénovation de façade

La Maire de Saint Pair sur Mer,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation faite le 28 mai 2020 par l'entreprise LE NICOL Jacques à La Mouche – Le Bourg, en vue de poser un échafaudage à la propriété de M. LAMENDE Patrick, 51 rue de Granville, du 15 juin au 27 juin 2020

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux de ravalement par la mise en place d'un échafaudage,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux de rénovation de façade au 51 rue de Granville, il est nécessaire de poser un échafaudage, sur le domaine public, au droit de la propriété sis de M. Patrick LAMENDE, du 15 juin au 27 juin inclus.

Article 2 : Le stationnement sera interdit durant cette période dans l'emprise du chantier.

Article 3 : Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation de l'échafaudage seront mises en place par l'entreprise.
La pose d'un filet de protection est obligatoire, ainsi que son entretien, afin de sécuriser le passage des piétons.

Article 4 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbal, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- Monsieur le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- Monsieur le Chef de Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- Monsieur le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- L'Entreprise LE NICOL Jacques jacques.lenicol@orange.fr

Fait à Saint Pair sur Mer,
le 29 mai 2020.

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

